

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

18 octobre 2023

N° E23000062 /78

La vice-présidente

Décision désignation commissaire

CODE : type n° 1

Vu enregistrée le 16 octobre 2023, la lettre par laquelle la commune de Croissy-sur-Seine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

déclaration de projet portant sur le secteur Vaillant de la commune de Croissy-sur-Seine emportant mise en compatibilité son PLU ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Luc BIENVAULT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Christian LAMARCHE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Croissy-sur-Seine, à M. Jean-Luc BIENVAULT et à M. Christian LAMARCHE.

Fait à Versailles, le 18 octobre 2023.

La vice-présidente,

